



**SÉNAT**  
**Direction de la Législation et du Contrôle**  
**Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**  
**Offre d'apprentissage pour l'année universitaire 2022-2023**

**Structure d'accueil : la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**

Les sept commissions législatives permanentes du Sénat sont chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur lesquels elles sont saisies au fond ou pour avis avant leur examen en séance publique et d'éclairer les sénateurs (présidents et rapporteurs), sur le texte et les amendements mis au vote en commission et en séance. Dans leurs domaines de compétences respectifs, les commissions organisent également des travaux de contrôle de l'action du Gouvernement, d'évaluation des politiques publiques et de réflexion prospective (auditions, tables rondes, groupes de travail internes, groupes d'études et de missions d'information).

**La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a un champ de compétences étendu** qui comprend **l'aménagement du territoire** sous tous ses aspects (littoral, montagne, déploiement du numérique, accès aux services publics), l'environnement (biodiversité, eau, santé, environnement, risques naturels et technologiques), la transition écologique (énergies renouvelables, déchets, changement climatique), **les infrastructures, les transports et la mobilité** (aérien, ferroviaire, maritime, routier). L'apprenti(e) sera accueilli(e) au sein du **service de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**, qui est la structure administrative chargée d'assister les sénateurs de la commission dans l'exercice de leurs fonctions.

**Durée et modalités du contrat d'apprentissage : un an**

Contrat d'apprentissage d'un an sur l'année universitaire 2022-2023 (septembre 2022 à septembre 2023). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur **les mercredis** ou à tout le moins une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur. Le télétravail n'est pas possible dans le cadre de cette alternance.

**Descriptif de l'apprentissage proposé**

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, aux différentes activités de la **commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**. Il/elle pourra ainsi assister l'équipe administrative de la commission dans ses différentes missions auprès des parlementaires, notamment à travers :

- l'assistance aux parlementaires dans l'élaboration de la loi, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques, sous le tutorat d'un ou plusieurs administrateur(s) de la commission (notamment l'assistance à l'analyse juridique de textes législatifs et d'amendements et à la rédaction de rapports législatifs et/ou de rapports d'information) ;
- l'organisation d'auditions et la rédaction de comptes rendus ;
- la rédaction de notes de synthèse ;
- des recherches documentaires sur les thèmes des textes législatifs examinés, des rapports d'information à produire ou des auditions organisées.

Les tâches confiées se situeront autant que possible dans le champ correspondant au libellé du master préparé, mais pourront être étendues, en fonction des exigences de l'agenda parlementaire, à l'ensemble des compétences de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

**Profil recherché**

**Étudiant(e) en première ou deuxième année de master, spécialisé(e) dans les domaines des affaires publiques, du développement durable, du droit et des politiques de l'environnement ou du droit des collectivités locales, le/la candidat(e) devra réunir les qualités suivantes :**

• **Savoirs**

- Bonne connaissance des institutions et des structures administratives de l'État, du rôle et des pouvoirs des assemblées parlementaires et des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit de l'Union européenne ;
- Connaissances juridiques solides et intérêt pour le droit parlementaire et la procédure législative ;
- Polyvalence : il n'est pas attendu du candidat qu'il ait suivi une formation exclusivement de juriste, le suivi d'enseignements relatifs aux domaines entrant dans le champ des compétences de la commission constituera un véritable atout ;
- Culture générale sur les questions liées au développement durable, mais aussi sur les problématiques liées à l'aménagement du territoire (notamment les thématiques liées à la « désertification » et les déséquilibres territoriaux, la ruralité, la cohésion des territoires, l'aménagement numérique du territoire).

• **Savoir-faire**

- Maîtrise des techniques d'analyse et de synthèse, de rédaction de comptes rendus, de notes et de rapports ;
- Goût développé pour la communication et très bonne connaissance des réseaux sociaux, si possible avec une expérience dans ce domaine ;
- Avoir une expérience de stage dans un secteur de compétence de la commission et si possible dans le secteur des transports ou dans une collectivité territoriale.

- **Savoir-être**

- Disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie, capacité d'adaptation, notamment face aux imprévus et aux urgences, bon sens de l'organisation et pragmatisme ;
- Neutralité et discrétion.

**Envoi des candidatures**

Les candidats doivent transmettre **avant le lundi 2 mai 2022** leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : [apprentissage@senat.fr](mailto:apprentissage@senat.fr). En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.